



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 7700712  
DICHLOR MALA

Maisons-Alfort, le 17 juin 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation  
phytopharmaceutique DICHLOR MALA (n° d'intrant : 7700712)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par la COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique DICHLOR MALA.

Considérant que cette préparation est retirée depuis le 28/10/2007 ;

**L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation DICHLOR MALA présentée par la COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES.**

**Pascale BRIAND**